

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : GP 3309/1 H

Numéro de la matière : 88001338

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Utilisation industrielle, Peintures

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Heraeus Deutschland GmbH & Co. KG
Heraeusstr. 12-14
63450 Hanau

Téléphone : +496181351

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sds@heraeus.com
(Heraeus Holding: EHS Chemical Safety)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +49 6132-84463
Numéro d'urgence international
Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH019 Peut former des peroxydes explosifs.

Conseils de prudence :

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Oil, lavender

baumes de copahu sulfurisés, sels de platine

Huile de romarin

Huiles, pic

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

cyclohexanone

Eucalyptus globulus, extraits

Huiles, épicéa

Huiles de citron

acide abiétique

dipentène

acides résiniques et acides colophaniques traités au maléate, esters avec le glycérol

Huile de fenouil

1,2,3,4-tétrahydronaphtalène

Huile de pin

essence de térébenthine

triacétate de chrome

Mélèze d'Europe, extraits

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Peintures

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Oil, lavender	8000-28-0	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Asp. Tox. 1; H304	>= 10 - < 20

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GP 3309/1 H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

		Aquatic Chronic 2; H411	
baumes de copahu sulfurisés, sels de platine	68916-35-8 272-832-4	Skin Sens. 1; H317	>= 5 - < 10
Huile de romarin	8000-25-7	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1B; H317 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 3 - < 5
acétate de benzyle	140-11-4 205-399-7	Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 5
Huiles, pic	8016-78-2	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 3 - < 5
cyclohexanone	108-94-1 203-631-1	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	>= 3 - < 5
Eucalyptus globulus, extraits	84625-32-1 283-406-2	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 3 - < 5
Huiles, épicéa	8008-80-8	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 2,5 - < 5
Huiles de citron	8008-56-8	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 2,5 - < 5
acide abiétique	514-10-3 208-178-3	Skin Sens. 1; H317	>= 1 - < 5

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GP 3309/1 H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

toluène	108-88-3 203-625-9	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 Repr. 2; H361d STOT SE 3; H336 STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 3
dipentène	138-86-3 205-341-0	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 2,5 - < 5
acides résiniques et acides colophaniques traités au maléate, esters avec le glycérol	94581-16-5 305-515-7	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 4; H413	>= 2,5 - < 3
cyclohexanol	108-93-0 203-630-6	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	>= 1 - < 3
Huile de fenouil	8006-84-6	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 1 - < 2,5
tris((2-éthylhexanoate) de chrome	3444-17-5 222-357-3	Eye Irrit. 2; H319 Repr. 2; H361d	>= 1 - < 3
1,2,3,4-tétrahydronaphtalène	119-64-2 204-340-2	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Carc. 2; H351 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 1 - < 2,5
acide 2-éthylhexanoïque	149-57-5 205-743-6	Repr. 2; H361d	>= 0,3 - < 1
Huile de pin	8002-09-3	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,25 - < 1
décahydronaphtalène	91-17-8 202-046-9	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 3; H331 Skin Corr. 1C; H314 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,25 - < 1
essence de térébenthine	8006-64-2 232-350-7	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315	>= 0,25 - < 1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GP 3309/1 H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

		Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	
triacétate de chrome	1066-30-4 213-909-4	Skin Sens. 1B; H317	$\geq 0,1 - < 1$
Mélèze d'Europe, extraits	90046-19-8 289-987-9	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	$\geq 0,25 - < 1$
tris(2-éthylhexanoate) de bismuth	67874-71-9 267-499-7	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Repr. 2; H361d	$\geq 0,3 - < 1$
bis(2-éthylhexanoate) de manganèse	13434-24-7 236-562-0	Eye Irrit. 2; H319 Repr. 2; H361d STOT RE 1; H372 Aquatic Chronic 2; H411	$\geq 0,3 - < 1$
orthophosphate de triargent	7784-09-0 232-049-0	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	$\geq 0,25 - < 1$
acides naphthéniques, sels de cuivre	1338-02-9 215-657-0	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	$< 0,1$
acide 2-éthylhexanoïque, sel de cuivre	22221-10-9 244-846-0	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Repr. 2; H361d Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	$< 0,1$
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
Gilsonite	12002-43-6		$\geq 1 - < 5$

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Le secouriste doit se protéger.
S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

-
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver à fond avec:
Polyéthylène glycol 400.
Appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Protéger l'oeil intact.
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas d'ingestion : Faire boire immédiatement beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque des lésions oculaires graves.
Susceptible de provoquer le cancer.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de métaux
Oxydes de carbone
Oxydes de soufre
Chlorure d'hydrogène
Composés du chrome
Oxydes d'azote (NOx)

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Information supplémentaire : Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.
Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.
Assurer une ventilation adéquate.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).
Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Porter un équipement de protection individuel.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Entreposer séparément les vêtements de travail. Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
cyclohexanone	108-94-1	TWA	10 ppm 40,8 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	20 ppm 81,6 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	10 ppm 40,8 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	20 ppm 81,6 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
toluène	108-88-3	TWA	50 ppm 192 mg/m ³	2006/15/EC
Information supplémentaire	Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			
		STEL	100 ppm 384 mg/m ³	2006/15/EC
Information supplémentaire	Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			
		VME	20 ppm 76,8 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Substances préoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GP 3309/1 H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

		VLCT (VLE)	100 ppm 384 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Substances préoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
cyclohexanol	108-93-0	VME	50 ppm 200 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		VLCT (VLE)	75 ppm 300 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
Gilsonite	12002-43-6	VME	0,6 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
essence de térébenthine	8006-64-2	VME	100 ppm 560 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
acétate de benzyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	21,9 mg/m ³
		Inhalation	Aigu - effets systémiques	43,8 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	6,25 mg/kg p.c./jour
		Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	12,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,5 mg/m ³
		Inhalation	Aigu - effets systémiques	11 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	3,125 mg/kg p.c./jour
		Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	6,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	3,125 mg/kg p.c./jour
		Ingestion	Aigu - effets systémiques	6,25 mg/kg p.c./jour
cyclohexanone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	40 mg/m ³
		Inhalation	Aigu - effets systémiques	80 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	40 mg/m ³
		Inhalation	Aigu - effets locaux	80 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg p.c./jour
		Contact avec la	Aigu - effets systé-	4 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GP 3309/1 H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

		peau	miques	p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	20 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	20 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	40 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	1 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	1,5 mg/kg p.c./jour
toluène	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	384 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	384 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	384 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	192 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	192 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	226 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	226 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	226 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	56,5 mg/m ³
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	8,13 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	56,5 mg/m ³
cyclohexanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	130 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	3,58 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	32,5 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,79 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,79 mg/kg p.c./jour
1,2,3,4-tétrahydronaphtalène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,1 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2,1 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,167 mg/kg p.c./jour

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GP 3309/1 H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,083 mg/kg p.c./jour
acide 2-éthylhexanoïque	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	14 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,5 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg p.c./jour
décahydronaphtalène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	24 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5,56 mg/kg p.c./jour
essence de térébenthine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	11,2 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,6 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,57 mg/kg p.c./jour
triacétate de chrome	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,24 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1097 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,141 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	36 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	20,2 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	40,3 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	8 mg/cm2

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
acétate de benzyle	Eau douce	0,004 mg/l
	Eau de mer	0,0004 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,04 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	8,55 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,114 mg/kg
	Sédiment marin	0,0114 mg/kg
	Sol	0,0205 mg/kg
cyclohexanone	Eau douce	0,0329 mg/l
	Eau de mer	0,00329 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,329 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,168 mg/kg
	Sédiment marin	0,0168 mg/kg
	Sol	0,0143 mg/kg
toluène	Eau douce	0,68 mg/l
	Eau de mer	0,68 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GP 3309/1 H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,68 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	13,61 mg/l
	Sédiment d'eau douce	16,39 mg/kg
	Sédiment marin	16,39 mg/kg
	Sol	2,89 mg/kg
cyclohexanol	Eau douce	0,017 mg/l
	Eau de mer	0,0017 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,17 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	199,5 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,042 mg/kg
	Sédiment marin	0,0042 mg/kg
	Sol	0,005 mg/kg
1,2,3,4-tétrahydronaphtalène	Eau douce	0,0024 mg/l
	Eau de mer	0,00024 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,024 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	16 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,129 mg/kg
	Sédiment marin	0,0129 mg/kg
	Sol	0,024 mg/kg
acide 2-éthylhexanoïque	Eau douce	0,36 mg/l
	Eau de mer	0,036 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,493 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	71,7 mg/l
	Sédiment d'eau douce	6,37 mg/kg
	Sédiment marin	0,637 mg/kg
	Sol	1,06 mg/kg
décahydronaphtalène	Eau douce	0,00184 mg/l
	Eau de mer	0,000184 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,373 mg/kg
	Sédiment marin	0,0373 mg/kg
	Sol	0,075 mg/kg
triacétate de chrome	Eau douce	0,1 mg/l
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	5 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains

Remarques

: Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GP 3309/1 H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

contact. Le produit étant un mélange à base de plusieurs substances, la durabilité de la matière du gant ne peut pas être calculée à l'avance et elle doit être testée avant l'utilisation.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Filtre de type : Type de Filtre recommandé:
Filtre de type ABEK-P

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide visqueux
Couleur	: brun foncé
Odeur	: déplaisante
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Non applicable
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 50 °C(1.013 hPa)
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: <= 1.100 hPa
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: > 1 gcm ³ (23 °C, 1.013 hPa)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GP 3309/1 H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: pratiquement insoluble (20 °C, 1.013 hPa)
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Non applicable
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 110 mPa.s (23 °C)
Viscosité, cinématique	: < 40 mm ² /s (23 °C) < 20,5 mm ² /s (40 °C)
Propriétés explosives	: Non applicable
Propriétés comburantes	: Non applicable

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Peut former des peroxydes explosifs.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Huile de romarin:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 10.000 mg/kg

acétate de benzyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.490 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 0,766 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

Huiles, pic:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

cyclohexanone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.890 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 11 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg
Méthode: Avis d'expert

Version
3.0Date de révision:
17.01.2017Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015**Eucalyptus globulus, extraits:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Huiles, épicéa:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huiles de citron:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

acide abiétique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

toluène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 28,1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

dipentène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Souris): > 1,11 mg/l

Version
3.0Date de révision:
17.01.2017Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

acides résiniques et acides colophaniques traités au maléate, esters avec le glycérol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

cyclohexanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 3,6 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Huile de fenouil:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

tris((2-éthylhexanoate) de chrome:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

1,2,3,4-tétrahydronaphtalène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.860 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : **CL50 (Rat): > 1,8 mg/l**
Durée d'exposition: **8 h**
Atmosphère de test: **poussières/brouillard**

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 16.800 mg/kg

acide 2-éthylhexanoïque:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.043 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

née
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

décahydronaphtalène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 4.170 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : **CL50 (Rat): 4,08 mg/l**
Durée d'exposition: **4 h**
Atmosphère de test: **vapeur**
Evaluation: **Corrosif pour les voies respiratoires.**

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 5.200 mg/kg

essence de térébenthine:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg
Méthode: Avis d'expert
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 13,7 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg
Méthode: Avis d'expert
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

triacétate de chrome:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Mélèze d'Europe, extraits:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.200 - 2.500 mg/kg

tris(2-éthylhexanoate) de bismuth:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Version
3.0Date de révision:
17.01.2017Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015**bis(2-éthylhexanoate) de manganèse:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.043 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

orthophosphate de triargent:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

acides naphténiques, sels de cuivre:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

acide 2-éthylhexanoïque, sel de cuivre:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Gilsonite:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Composants:**Huile de romarin:**

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation de la peau

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

acétate de benzyle:

Espèce: Lapin
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.4.
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Huiles, pic:

Résultat: Irritation de la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

cyclohexanone:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Irritation de la peau

Eucalyptus globulus, extraits:

Résultat: Irritation de la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huiles, épicéa:

Résultat: Irritation de la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huiles de citron:

Espèce: Lapin
Résultat: Irritation de la peau

acide abiétique:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

toluène:

Espèce: Lapin
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.4.
Résultat: Irritation de la peau

dipentène:

Résultat: Irritation de la peau
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

acides résiniques et acides colophaniques traités au maléate, esters avec le glycérol:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

cyclohexanol:

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Espèce: Lapin
Résultat: Irritation de la peau

Huile de fenouil:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

tris((2-éthylhexanoate) de chrome:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

1,2,3,4-tétrahydronaphtalène:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Irritation de la peau

acide 2-éthylhexanoïque:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Huile de pin:

Espèce: Lapin
Résultat: Irritation de la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

décahydronaphtalène:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

essence de térébenthine:

Espèce: Epiderme humain reconstitué (RHE)
Résultat: Irritation de la peau

triacétate de chrome:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Mélèze d'Europe, extraits:

Résultat: Irritation de la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

tris(2-éthylhexanoate) de bismuth:

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Résultat: Irritation de la peau

bis(2-éthylhexanoate) de manganèse:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

orthophosphate de triargent:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

acides naphthéniques, sels de cuivre:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation de la peau

Gilsonite:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Composants:

Huile de romarin:

Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

acétate de benzyle:

Espèce: Lapin

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.5.

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Huiles, pic:

Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

cyclohexanone:

Espèce: Lapin

Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

Eucalyptus globulus, extraits:

Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huiles de citron:

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux

acide abiétique:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Pas d'irritation des yeux
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

toluène:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Pas d'irritation des yeux

dipentène:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

acides résiniques et acides colophaniques traités au maléate, esters avec le glycérol:

Espèce: Lapin
Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

cyclohexanol:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Huile de fenouil:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

tris((2-éthylhexanoate) de chrome:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

1,2,3,4-tétrahydronaphtalène:

Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 7 jours
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

acide 2-éthylhexanoïque:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Pas d'irritation des yeux

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Huile de pin:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

décahydronaphtalène:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Pas d'irritation des yeux

essence de térébenthine:

Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

triacétate de chrome:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

tris(2-éthylhexanoate) de bismuth:

Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

bis(2-éthylhexanoate) de manganèse:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

orthophosphate de triargent:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

acide 2-éthylhexanoïque, sel de cuivre:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Gilsonite:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Huile de romarin:

Résultat: Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

acétate de benzyle:

Type de Test: Magnusson-Kligman-Test

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: négatif

Huiles, pic:

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Résultat: positif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

cyclohexanone:

Type de Test: Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: négatif

Eucalyptus globulus, extraits:

Type de Test: **Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)**

Voies d'exposition: **Contact avec la peau**

Espèce: **Souris**

Méthode: **OCDE ligne directrice 429**

Résultat: **positif**

Remarques: **Selon les données provenant de composants similaires**

Evaluation: **Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme**

Huiles, épicéa:

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huiles de citron:

Type de Test: Test patch d'application cutanée répétée sur l'humain (HRIPT)

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Résultat: positif

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

acide abiétique:

Type de Test: Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

toluène:

Type de Test: Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: négatif

dipentène:

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Souris

Résultat: positif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

acides résiniques et acides colophaniques traités au maléate, esters avec le glycérol:

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: positif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

cyclohexanol:

Type de Test: Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: négatif

Huile de fenouil:

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 442B

Résultat: positif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

1,2,3,4-tétrahydronaphtalène:

Type de Test: Test de Maximalisation
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: négatif

acide 2-éthylhexanoïque:

Type de Test: Test de Maximalisation
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: négatif

Huile de pin:

Voies d'exposition: Contact avec la peau
Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

décahydronaphtalène:

Type de Test: Test de Maximalisation
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: négatif

essence de térébenthine:

Type de Test: Test de Maximalisation
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: positif

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

triacétate de chrome:

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Souris
Méthode: OCDE ligne directrice 429
Résultat: positif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation: Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

Mélèze d'Europe, extraits:

Voies d'exposition: Contact avec la peau
Résultat: positif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

bis(2-éthylhexanoate) de manganèse:

Type de Test: Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

orthophosphate de triargent:

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Huile de romarin:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

acétate de benzyle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

cyclohexanone:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Essai de mutation létale dominante chez le rongeur (cellule germinale) (in vivo)
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif

Eucalyptus globulus, extraits:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: **Test de mutation bactérienne inverse (AMES)**
Méthode: **OCDE ligne directrice 471**
Résultat: **négatif**

: Type de Test: **Test d'aberration chromosomique in vitro**
Méthode: **OCDE ligne directrice 473**

Version
3.0Date de révision:
17.01.2017Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015Résultat: **négatif**

: Type de Test: **Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères**
Méthode: **OCDE ligne directrice 476**
Résultat: **négatif**

Huiles de citron:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

acide abiétique:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

toluène:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: négatif

: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

dipentène:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test des comètes alcalines in vivo sur mammifères
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

acides résiniques et acides colophaniques traités au maléate, esters avec le glycérol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Version
3.0Date de révision:
17.01.2017Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

cyclohexanol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

tris((2-éthylhexanoate) de chrome:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

1,2,3,4-tétrahydronaphtalène:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.13/14.
Résultat: négatif

: Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: Équivoque

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

acide 2-éthylhexanoïque:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

décahydronaphtalène:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GP 3309/1 H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

essence de térébenthine:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

triacétate de chrome:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

bis(2-éthylhexanoate) de manganèse:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

orthophosphate de triargent:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GP 3309/1 H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Génotoxicité in vitro : Type de Test: test du micronoyau in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 487
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

acides naphthéniques, sels de cuivre:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

: Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: Équivoque

Gilsonite:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Composants:

acétate de benzyle:

Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 103 semaines
Remarques: négatif

cyclohexanone:

Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 104 semaines
Méthode: OCDE ligne directrice 453
Résultat: négatif

toluène:

Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition: 24 Mois

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Résultat: négatif

dipentène:

Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 103 semaines

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

1,2,3,4-tétrahydronaphtalène:

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation

Durée d'exposition: 105 semaines

Résultat: positif

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérogènes lors d'études effectuées sur les animaux

bis(2-éthylhexanoate) de manganèse:

Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 103 semaines

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

acétate de benzyle:

Incidences sur le développement du fœtus

: Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

cyclohexanone:

Effets sur la fertilité

: Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus

: Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Lapin
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif

Eucalyptus globulus, extraits:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GP 3309/1 H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Effets sur la fertilité : Type de Test: **Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement**
Espèce: **Rat**
Voie d'application: **Ingestion**
Méthode: **OCDE ligne directrice 422**
Résultat: **négatif**

toluène:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: positif

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.

cyclohexanol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

tris((2-éthylhexanoate) de chrome:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: positif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.

1,2,3,4-tétrahydronaphtalène:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GP 3309/1 H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

pement du fœtus

Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif

acide 2-éthylhexanoïque:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire précoce
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: positif

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.

décahydronaphtalène:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

essence de térébenthine:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire précoce
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

tris(2-éthylhexanoate) de bismuth:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: positif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur

Version
3.0Date de révision:
17.01.2017Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

- Evaluation base de tests sur les animaux.

bis(2-éthylhexanoate) de manganèse:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: positif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.

orthophosphate de triargent:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire précoce
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

acide 2-éthylhexanoïque, sel de cuivre:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité développementale prénatale (téatogénicité)
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: positif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**toluène:**

Evaluation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

cyclohexanol:

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

toluène:

Organes cibles: Système nerveux central

Evaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

bis(2-éthylhexanoate) de manganèse:

Organes cibles: Système nerveux central, Système cardio-vasculaire, Système respiratoire

Evaluation: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

acétate de benzyle:

Espèce: Rat

NOAEL: 500 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 14 Jrs

cyclohexanone:

Espèce: Rat

NOAEL: 143 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 90 Jrs

Méthode: OCDE ligne directrice 408

Eucalyptus globulus, extraits:

Espèce: Rat

NOAEL: 300 mg/kg

LOAEL: 1.000 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 5 sem.

Méthode: OCDE ligne directrice 422

toluène:

Espèce: Rat

LOAEL: 1,875 mg/l

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition: 6 Mois

dipentène:

Espèce: Rat

NOAEL: 150 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Durée d'exposition: 13 sem.

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

cyclohexanol:

Espèce: Rat

NOAEL: 143 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 90 Jrs

Méthode: OCDE ligne directrice 408

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

1,2,3,4-tétrahydronaphtalène:

Espèce: Rat

NOAEL: 50 mg/kg

LOAEL: 150 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 28 Jrs

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.7.

acide 2-éthylhexanoïque:

Espèce: Rat

NOAEL: 300 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 91 - 93 Jrs

décahydronaphtalène:

Espèce: Rat, mâle

NOAEL: > 10 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 28 Jrs

Espèce: Rat, femelle

NOAEL: > 1.000 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 28 Jrs

Espèce: Rat

NOAEL: 1,42 mg/l

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition: 14 sem.

triacétate de chrome:

Espèce: Rat

NOAEL: >= 2.015 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 93 Jrs

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

bis(2-éthylhexanoate) de manganèse:

Espèce: Singe

Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Durée d'exposition: 33 - 65 Jrs

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

orthophosphate de triargent:

Espèce: Rat

NOAEL: 30 mg/kg

LOAEL: 125 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 90 Jrs

Méthode: OCDE ligne directrice 408

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

Huile de romarin:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Huiles, pic:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Eucalyptus globulus, extraits:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Huiles, épicéa:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Huiles de citron:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

toluène:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

dipentène:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

l'homme.

1,2,3,4-tétrahydronaphtalène:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Huile de pin:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

décahydronaphtalène:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

essence de térébenthine:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Mélèze d'Europe, extraits:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

toluène:

Inhalation : Organes cibles: Système nerveux central
Symptômes: Troubles neurologiques, Fatigue, Vertiges

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Huile de romarin:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GP 3309/1 H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

acétate de benzyle:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): 4 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 17 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 110 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 52 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les bactéries : CE50 : 855 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,92 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)

Huiles, pic:

- Toxicité pour les poissons : CL50 : > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 : > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

cyclohexanone:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GP 3309/1 H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les bactéries : CE50 : > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 0,5 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Eucalyptus globulus, extraits:

Toxicité pour les poissons : **CL50 : > 1 - 10 mg/l**
Durée d'exposition: **96 h**

Huiles, épicea:

Toxicité pour les poissons : LL50 : > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues : EL50 : > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Huiles de citron:

Toxicité pour les poissons : CL50 : > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

acide abiétique:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GP 3309/1 H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2,38 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour les algues : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

toluène:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus kisutch (saumon argenté)): 5,5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 3,78 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues : NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les bactéries : CE50 (Nitrosomonas sp.): 84 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 1,39 mg/l
Durée d'exposition: 40 jr
Espèce: Oncorhynchus kisutch (saumon argenté)
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
- NOEC: 0,74 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr
Espèce: Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)

dipentène:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,702 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,36 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 8 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GP 3309/1 H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 2,62 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les bactéries : CE50 : 209 mg/l
Durée d'exposition: 3 h

acides résiniques et acides colophaniques traités au maléate, esters avec le glycérol:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues : EL50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOELR (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

cyclohexanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 704 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 17 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GP 3309/1 H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

les autres invertébrés aquatiques

Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 500 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1,55 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les bactéries : CE50 : 9.000 mg/l
Durée d'exposition: 30 min

Huile de fenouil:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

tris((2-éthylhexanoate) de chrome:

Toxicité pour les poissons : Remarques: **Aucune toxicité à la limite de solubilité**
Selon les données provenant de composants similaires

1,2,3,4-tétrahydronaphtalène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 3,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 9,5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Toxicité pour les algues : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 11 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 5,3 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

Toxicité pour les bactéries : EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GP 3309/1 H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

16 mg/l
Durée d'exposition: 5 h

acide 2-éthylhexanoïque:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 180 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 106 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 49,3 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 112,1 mg/l
Durée d'exposition: 17 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 25 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Huile de pin:

Toxicité pour les poissons : CL50 : > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

décahydronaphtalène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): 1,84 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 2,49 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 2,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Scenedesmus subspicatus): > 2,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

essence de térébenthine:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 29 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 8,8 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GP 3309/1 H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : EL50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 16,4 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

triacétate de chrome:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les bactéries : CE50 : 49 mg/l
Durée d'exposition: 30 min
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Mélèze d'Europe, extraits:

Toxicité pour les poissons : CL50 : > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 : > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues : CE50r : > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

tris(2-éthylhexanoate) de bismuth:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Version
3.0Date de révision:
17.01.2017Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015**bis(2-éthylhexanoate) de manganèse:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 65 jr
Espèce: Salvelinus fontinalis (Saumon de fontaine)
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10: > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

orthophosphate de triargent:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 1,5 µg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,28 µg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,24 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GP 3309/1 H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1.000

Toxicité pour les bactéries : NOEC : 0,025 mg/l
Durée d'exposition: 13,3 min
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: > 0,01 - 0,1 µg/l
Durée d'exposition: 60 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10: 2,74 µg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1.000

acides naphthéniques, sels de cuivre:

Toxicité pour les poissons : LL50 : > 10 - 100 µg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10 - 100 µg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues : EL50 : > 10 - 100 µg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOELR : > 1 - 10 µg/l
Durée d'exposition: 96 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

acide 2-éthylhexanoïque, sel de cuivre:

Toxicité pour les poissons : LL50 : > 10 - 100 µg/l
Durée d'exposition: 96 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GP 3309/1 H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10 - 100 µg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues : EL50 : > 10 - 100 µg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOELR : > 1 - 10 µg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Huile de romarin:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

acétate de benzyle:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 100 %
Durée d'exposition: 28 jr

cyclohexanone:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 90 - 100 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Eucalyptus globulus, extraits:

Biodégradabilité : Résultat: **Facilement biodégradable.**
Remarques: **Selon les données provenant de composants similaires**

Huiles, épicea:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GP 3309/1 H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huiles de citron:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 jr
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

acide abiétique:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 71 %
Durée d'exposition: 28 jr
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

toluène:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 86 %
Durée d'exposition: 20 jr

dipentène:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 80 %
Durée d'exposition: 28 jr

acides résiniques et acides colophaniques traités au maléate, esters avec le glycérol:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: < 60 %
Durée d'exposition: 28 jr
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

cyclohexanol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 94 - 99 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

Huile de fenouil:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: >= 90,7 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301B
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

1,2,3,4-tétrahydronaphtalène:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GP 3309/1 H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 81 %
Durée d'exposition: 28 jr

acide 2-éthylhexanoïque:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 99 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301E

décahydronaphtalène:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 1 - 3 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301C

essence de térébenthine:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 71,7 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

triacétate de chrome:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 91,8 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Huile de romarin:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 4

acétate de benzyle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,96

cyclohexanone:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,86
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Eucalyptus globulus, extraits:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 4

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GP 3309/1 H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Huiles, épicéa:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 4
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huiles de citron:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 4

toluène:

Bioaccumulation : Espèce: Leuciscus idus(Ide)
Facteur de bioconcentration (FBC): 90

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,73

dipentène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,59

acides résiniques et acides colophaniques traités au maléate, esters avec le glycérol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 4

cyclohexanol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,25

Huile de fenouil:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 4
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

1,2,3,4-tétrahydronaphtalène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4

acide 2-éthylhexanoïque:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,7

décahydronaphtalène:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Facteur de bioconcentration (FBC): 839 - 3.050
Méthode: OCDE ligne directrice 305C

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,7
Remarques: Calcul

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

essence de térébenthine:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 4
Méthode: OCDE Ligne directrice 117
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

triacétate de chrome:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,2

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés : Éliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN : UN 1263

ADR : UN 1263

RID : UN 1263

IMDG : UN 1263

IATA : UN 1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : PEINTURES

ADR : PEINTURES

RID : PEINTURES

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GP 3309/1 H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

IMDG : PAINT
(Toluene, Rosemary oil, Rosemary oil, Oils, spike)

IATA : Paint

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3

ADR : 3

RID : 3

IMDG : 3

IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3
Remarques : Prescription particulière 640E

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : (D/E)
Remarques : Prescription particulière 640E

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3
Remarques : Prescription particulière 640E

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-E

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366
Instruction d'emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GP 3309/1 H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355
Instruction d' emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	100 t	200 t
P5c	LIQUIDES INFLAMMABLES	5.000 t	50.000 t

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)	:	84, 4 bis, 65, 36
Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)	:	4331, 4510
Autres réglementations	:	Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant. Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.
Autres informations	:	Donnée non disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	:	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H304	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	:	Nocif par contact cutané.
H314	:	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	:	Toxique par inhalation.
H332	:	Nocif par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	:	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	:	Susceptible de nuire au fœtus.
H372	:	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	:	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GP 3309/1 H

Heraeus

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Carc.	: Cancérogénicité
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à

Version
3.0

Date de révision:
17.01.2017

Date de dernière parution: 08.08.2016
Date de la première version publiée: 26.11.2015

titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR